Cart
FRC
4450

JOURNAL CIRCONSTANCIÉ

DE RENNES,

Depuis le 28 Janv. 1789 jusqu'au 2 Février;

OU

LETTRE PARTICULIERE

*De M. D***. B***. à M. D***.*

Rennes, 28 Janvier 1789.

JE vous ai quitté à trois heures pour me rendre à la Salle du Droit. Nous avons appris qu'au premier mot, MM. de la Nobleſſe avoient répondu qu'ils n'entendroient à rien; qu'ils alloient ſortir, & ſe venger ſur le premier venu : les Evêques de Rennes & de Dol les ont priés, ſuppliés, de faire la paix, & leur ont enfin arraché une capitulation conçue à peu près en ces termes : » MM. de l'Ordre de la » Nobleſſe donnent leur parole, & conſentent vo- » lontiers à abandonner la vengeance qu'ils ſont en » droit d'exercer, à condition que tous les Citoyens » qui ont des armes, les remettront à M. le Comte » de Thiard, & qu'ils ne remettront les leurs que » quand M. de Thiard leur auroit aſſuré que la tran- » quillité publique ſeroit rétablie. » M. de la Motte Fablet, notre ancien Maire, apporta à la Salle du Droit ce projet de proteſtation, en faiſant les plus

inſtantes prieres de l'accepter. (Il eſt Noble.) On le refuſa unanimement : l'Aſſemblée étoit compoſée d'environ douze cents perſonnes ; & entre autres choſes, on propoſa d'aller tout bonnement mettre le feu aux Cordeliers, & faire ſortir les pigeons de la fuie. Les peres de famille étoient aſſemblés en grand nombre à l'Hôtel de Ville ; ils envoyerent vers M. de Thiard ; lui firent ſentir qu'ils ſeroient forcés de prendre des précautions pour la conſervation de leurs vies & de celles de leurs enfants, ſi la Nobleſſe ne ſe décidoit. Elle envoya enfin une parole d'honneur pure & ſimple de n'inſulter perſonne : elle nous fut apportée par deux papa, & reçue avec acclamation. On nomma ſix Commiſſaires du Droit pour ſigner la même parole ; les Commiſſaires ſe rendirent à l'Hôtel de Ville, & ſignerent.

Du 29 Janvier.

Nous nous ſommes rendus à la Salle du Droit ce matin. La Boulangere voiſine nous a apporté un ſuperbe Gâteau, ſur lequel il y avoit *vive le Roi*, *vive le Droit*. Nous l'avons remerciée par de vives accolades, & de ſuite nous l'avons nommée la Boulangere Patriotique. Nous nous le ſommes partagé. Nous avons été inſtruits que ſoixante Gentilshommes vouloient ſortir de la Salle en armes ; en conſéquence, nous avons arrêté de ne pas nous déſarmer. Il a été nommé des Commiſſaires pour aller voir les malades ; & ſur le rapport qu'ils ont fait, l'après-midi, que le Boucher étoit mort, & que ſa mere ne ſubſiſtoit que par lui, il a été arrêté de faire une quête pour cette femme, & de lui donner le prix d'un billet de Spectacle tous les jours de repréſentation, ce qui lui fait 4 ou 5 livres par ſemaine. Nous avons été tout le jour en garde, des piſtolets en poche. M. de Thiard a fait publier l'ordre de ne porter aucunes

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

armes offenfives, & de rapporter à l'Hôtel de Ville celles qui avoient été prifes au Magafin du Roi. Les Avocats aſſemblés doivent, dit-on, ſe préſenter au Parlement demain, pour y lire l'Ordonnance, & demander que l'inſtruction de cette affaire ſoit renvoyée au Préſidial, qui doit ſeul en connoître. Je viens d'en voir un, qui m'a dit qu'il étoit arrêté dans le Corps de ne point parler de la Délibération qu'ils alloient prendre. On porte encore des lits à la Salle des Etats; ce qui prouve que les Gentilshommes n'ont pas deſſein de ſortir; les Dragons qui rempliſſent le jardin & les cloîtres des Cordeliers, ont eu pluſieurs alertes cet après-midi; on a entendu crier à différentes fois, dans la Salle des États, *t...*, *t...* On a emporté devant moi deux Gentilshommes en chaiſe, l'un bleſſé, & l'autre tombé malade. Un Courier de Nantes a apporté la nouvelle au Commandant que quatre cents Jeunes-Gens alloient arriver ce ſoir; en conſéquence, on a fait une liſte de tous ceux qui ſe ſont offerts à les loger; il n'en eſt pas reſté un ſans gîte. Pluſieurs ont été au-devant, & viennent de revenir à huit heures. J'entre avec vous dans bien des détails, peut-être ennuyeux; mais il me ſemble qu'éloignés on n'eſt jamais contents, & que d'ailleurs, dans cette affaire-ci, preſque tout eſt intéreſſant. Joint à ce que ne faiſant que courir tout le jour, c'eſt un vrai délaſſement pour moi de me rappeller ce qui s'eſt paſſé, & de vous le dire; ſoyez certain que je ne vous marquerai rien que de vrai. Il y a toutes les nuits, chez le Premier Préſident, trois ou quatre domeſtiques à veiller; on lui a dit qu'on ſe propoſoit d'inveſtir ſa maiſon, & il tremble de toutes ſes forces. Dans les ſorties du Parlement, du Lundi & Mardi, *pluſieurs de Meſſieurs ont été très-maltraités*, *&c.* Tout le monde eſt furieux de ce qu'ils continuent l'information contre le texte formel de l'Ordonnance.

Du 30 Janvier.

A neuf heures du matin, enfin les Nobles ſortent de leur fort, la tête baſſe, & dans l'attitude de gens vraiment humiliés, ne regardant perſonne, quelques-uns ſe faiſant accompagner par des Cavaliers de Maréchauſſée, d'autres par leurs domeſtiques. Ils ont envoyé des fuſils chez le Commandant & chez leur Préſident; mais nous ſommes bien perſuadés qu'ils en garderont devers eux. MM. les Avocats ſont entrés au Parlement; M. Gerbier a porté la parole; ſon Diſcours eſt plein d'honnêtetés, de dignité, & tend à prier la Cour de Parlement de rapporter ſes deux Arrêts d'évocation; après quoi il a dit que l'Ordre ſupplioit ladite Cour de vouloir bien lui donner une réponſe; l'Ordre ſorti, on l'a fait attendre environ une heure, & l'Huiſſier de la Chambre eſt venu dire: la Cour vous *permet* d'entrer; on a diſputé ſur le mot *permet*, parce qu'il a été ſubſtitué à celui de *prie*, qui étoit d'uſage; nonobſtant cela les Avocats ont entré, & M. le Premier Préſident leur a dit: » La Cour me charge de vous dire qu'elle eſt » ſurpriſe de vous voir paroître devant elle pour un » pareil motif, ſans en avoir (je vous le dis à re- » gret, parce que la choſe m'intéreſſe perſonnelle- » ment) prévenu le Chef de la Compagnie; elle » s'attendoit à trouver en vous les garants les plus » sûrs de l'exactitude de ſes principes, & de ſon » impartialité; & quoiqu'elle ne vous doive aucun » compte de ſa conduite, elle veut bien vous dire » qu'elle a pris d'avance le parti que ſa *ſageſſe* lui » avoit inſpiré. » M. Gerbier a eu envie de repliquer, mais il en a été empêché par ſes Confreres, & ils ſont ſortis en ſilence. Ils doivent ſe raſſembler cet après-midi, pour donner à la Communauté une Conſultation qu'elle lui a demandée, & délibérer ſur

la réponse du Parlement. En rentrant pour dîner, je vois l'Arrêté de nos CHERS NANTAIS, car c'est le nom qu'on leur a donné, je le vois dans toutes les mains ; je vole pour en acheter, on n'en trouve plus. Nous trouvons cet Arrêté héroïque & sublime. Je vais dîner promptement & aller au-devant d'eux avec au moins trois cents personnes, hommes, femmes, filles & garçons, qui se promettent bien d'embrasser, d'emmener chez eux quelques-uns des *chers Nantais*. Nous avons été déçus de notre attente ; nous n'avons vu que les Commissaires ; le reste est à Bain, où il doit coucher : une vingtaine de Jeunes Gens ont pris des chevaux pour aller coucher avec les chers Nantais. On va leur envoyer des munitions de bouche. Les Avocats viennent de nommer MM. Glezen, Chapelier, fils, Lanjuinais & Bruneliere ; (M. Gohier avoit été nommé ; mais il a refusé, à cause de son Mémoire sur les Fouages, qui n'est pas fini), pour aller en Cour présenter au Roi un Mémoire qui fera connoître comment cette malheureuse affaire a été ourdie, & la conduite du Parlement. On a parlé de fermer ses Cabinets ; mais ce n'est pas un parti pris. M. de Thiard ne veut pas absolument que les Nantais viennent tous à Rennes ; il est parti des Députés pour aller à Bain leur en faire part.

Du 31 Janvier.

Nous avons vu ce matin avec le plus grand plaisir, vos Députés à notre Assemblée ; ils ont paru sensibles aux témoignages de reconnoissance & d'attachement que nous leur avons donnés ; nous avons agité la question de savoir si on suivroit l'ordre donné par M. de Thiard, & il a été convenu qu'il n'y en auroit effectivement que 30 à 40 à entrer publiquement, mais que tous ceux qui voudroient bien

venir seroient amenés à Rennes, par des chemins détournés que nous leur indiquerons en leur servant de guides. Nous avons nommé six Commissaires pour aller au-devant des trente, leur marquer la joie & la reconnoissance que nous ressentions de leur arrivée ; ces trente doivent être admis & reçus chez M. de Thiard, il en a donné sa parole, ce que nous avons tous jugé très-honorable ; à midi, les Députés partis pour aller à Bain sont arrivés, ils ont fait part que les Nantais étoient décidés à venir tous à Rennes, malgré l'ordre du Commandant ; que cependant avant de partir ils attendroient des ordres ultérieurs. M. de Thiard après un peu d'humeur, a dit qu'il alloit expédier un ordre de s'en retourner à l'exception des 30, & effectivement il a envoyé un de ses Officiers qui est parti avec les Députés. La Noblesse tremble ici ; l'Evêque de Rennes a écrit une lettre à M. de Thiard, dans laquelle il fait part de l'inquiétude des Nobles, & voilà ce qui l'a déterminé ; des peres de famille se sont offerts pour ôtage & garants de la parole des Nantais, mais tout a été inutile, nous avons deux Régiments d'Infanterie, & un presque de Cavalerie, que dans une conférence, M. de Thiard a dit qu'il feroit marcher ; nous avons répondu que ces Troupes seroient suivies par les Habitants de Rennes, & se trouveroient entre deux feux.

Malgré les ordres de M. de Thiard, notifiés par l'Officier de ses Gardes, nous avons eu le plaisir de voir environ 200 Nantois ce soir ; ils sont arrivés à 7 heures & à 8 ; il n'en paroissoit pas un en Ville, tant on les a logés promptement ; ces MM. nous rendront sûrement justice & vous diront qu'on se les arrachoit : j'allai en chercher quatre pour deux de mes amis, il n'étoit plus temps ; je me promis bien de me dédommager demain qu'on nous en an-

nonce autant. Nous ſommes tous tranquilles, la Nobleſſe ne paroît point, elle eſt totalement délogée, ils avoient fait des barricades, établi des poſtes avancés, des Sentinelles dans l'Egliſe des Cordeliers, &c. MM. de Guerry & de Catuelan, Préſidents au Parlement, viennent de partir, ils ont peur, ſans doute, du Compte que rendront les Avocats. Les Députés des différentes Villes ſont aſſemblés ici, on croit qu'ils n'entreront pas Mardi.

Du premier Février.

Vos Commiſſaires & les nôtres ont été ce matin chez M. de Thiard, qui leur a fait connoître ſa ſatisfaction de la conduite des Nantais, les a engagés à continuer de mettre toute la ſageſſe poſſible dans leurs demarches. Ils ont fait ce rapport à une Aſſemblée qui a eu lieu à dix heures, & tout le monde a renouvellé l'engagement de n'inſulter perſonne, &c. On a donné lecture d'une lettre des Correſpondants de Nantes; par laquelle ils annoncent l'arrivée des Poitevins. Le moment où vos Commiſſaires ont monté en Chaiſe, a certainement dû les flatter: des cris de VIVE LES NANTAIS, répétés pendant un quart d'heure, ont dû leur faire connoître la ſatisfaction de l'Aſſemblée & ſa reconnoiſſance: ce que vous avez fait pour nous eſt héroïque, & nous ne trouvons pas de termes pour exprimer notre gratitude? Deux Commiſſaires viennent d'aller chez M. de Thiard lui demander vne Copie du Traité pour vous l'envoyer par un Courier: quelle que ſoit l'iſſue de leur démarche, ſoyez bien tranquille, aucun des vôtres n'eſt malade, la paix eſt parfaite, la Nobleſſe eſt toute honteuſe & ne regarde perſonne, de notre côté nous tenons ſtrictement notre promeſſe & certainement tout ira bien. J'ai oublié de vous dire combien j'étois ſenſible à

l'attention que vous avez eue de m'envoyer un Arrêté de vos jeunes Gens ; recevez, je vous en prie, mes ſincères remerciements. Des Malouins au nombre de 200, armés comme les vôtres, ont déféré au Député que nous leur avions envoyé, mais nous venons de les prier ce matin de venir au nombre de 20 ou 30, recevoir les marques de notre immortelle reconnoiſſance. Qu'il eſt beau ! qu'il eſt touchant, Monſieur, de voir accourir des jeunes Gens de toute la Province, pour ſauver des Camarades. Adieu, je ſuis à dîner chez MM. V.... qui ſe portent bien & vous dis mille choſes.

P. S. M. de Thiard vient de faire notifier aux Ordres de l'Egliſe & de la Nobleſſe une ſuſpenſion des Etats, juſqu'à ce qu'il ait reçu de nouveaux ordres du Roi. L'Egliſe & la Nobleſſe ſe retirent & chacun s'en va chez ſoi.